

Bilan consolidé

au 30 juin 2008

ACTIF (en milliers de dirhams)	au 30 juin 2008	au 31 décembre 2007
Actif immobilisé	478 220	442 084
Ecart d'acquisition		8 478
immobilisations en non valeurs	9 188	10 500
Immobilisations incorporelles	727	859
Immobilisations corporelles	237 951	248 411
Immobilisations financières	230 354	115 323
Titres mis en équivalence		58 513
Actif circulant	801 706	603 145
Stocks et en cours	195 430	228 939
Clients et comptes rattachés	294 540	232 932
Autres créances et comptes de régularisation	252 538	141 274
valeurs mobilières de placement	59 198	0
Disponibilités	65 946	66 925
Total de l'actif	1 345 872	1 112 154

PASSIF	au 30 juin 2008	au 31 décembre 2007
Capitaux propres	535 878	506 623
Capital	240 000	240 000
Réserves consolidées	208 272	156 558
Resultat net part Groupe	87 606	110 065
Autres		
Provisions pour risques et charges	3 627	4 604
Dettes	401 496	327 984
Emprunts et dettes financières	60 000	1 500
Fournisseurs et comptes rattachés	122 171	210 766
IDP	49 855	52 328
Autres dettes et comptes de régularisation	169 470	63 390
Trésorerie- Passif	404 871	272 943
Total du passif	1 345 872	1 112 154

Compte de résultat consolidé

au 30 juin 2008

Comptes de produits et charges (en milliers de dirhams)	au 30 juin 2008
Chiffres d'affaires	482 904
Autres produits d'exploitation	16 077
Achats consommés	337 717
Charges de personnel	39 302
Autres charges d'exploitation	64 094
Résultat d'exploitation	57 868
Charges et produits financiers	-12 862
Résultat courant	45 006
Charges et produits non courants	66 330
Impôts sur les résultats	27 242
Résultat net des entreprises intégrées	84 094
Quotes-part dans les résultats des entreprises incluses par mises en équivalence	5 632
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	2 120
Résultat net de l'ensemble consolidé	87 606

Deloitte.

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
5^{ème} étage
Casablanca Maroc



SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE (SNEP)

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2008**

En exécution de la mission prévue par l'article 17 du Dahir portant loi n° 1-93-212 modifié et complété par la loi n°23-01, nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du Bilan et du Compte de Produits et Charges de la SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE (SNEP) au terme du premier semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2008.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits susceptibles d'entacher, de manière significative, la sincérité des informations contenues dans lesdits documents.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que la SNEP n'était pas assujettie à l'obligation de publier des comptes semestriels préalablement à son introduction en bourse. De ce fait, les comptes relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2007 n'ont pas fait l'objet d'un audit ou d'une revue limitée par les commissaires aux comptes de la société.

Casablanca, le 26 septembre 2008.

Les Commissaires Aux Comptes

Deloitte Audit

 Deloitte Audit
 288 Boulevard Zerktouni
 Casablanca Maroc
 T. : 022 22 47 47 - 34 34 38
 F. : 022 22 80 78
Ahmed Benabdellahack
 Associé

Capitale Expertise

 CAPITALE EXPERTISE
 S.A.R.L.
Naoufal Bensouda
 Associé

ETAT DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, MODALITÉS DE CONSOLIDATION, RÈGLES D'ÉVALUATION

1.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de la SNEP ont été établis selon les principes et méthodes de consolidation édictés par la Méthodologie Nationale adoptée par le Conseil National de la Comptabilité dans son avis no 5 du 26 mai 2005.

1.2 Modalités de consolidation

a) Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée par la SNEP est la suivante :

Mise en équivalence :

La méthode de la mise en équivalence est appliquée pour les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une filiale sans en détenir le contrôle.

L'influence notable est présumée lorsque l'entreprise consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction comprise entre 20% et 40% des droits de vote de cette filiale.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation.

La méthode de la mise en équivalence a été appliquée à la société DIMATIT jusqu'à sa date de sortie du périmètre de consolidation du fait de la perte de l'influence notable.

b) Date de clôture

La date de clôture de toutes les entités entrant dans le périmètre de consolidation est le 30 juin 2008.

c) Principaux retraitements

La consolidation est effectuée à partir des comptes individuels des entités comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Les principaux retraitements se déclinent comme suit :

c.1 Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition est égal à la différence entre le coût d'acquisition des titres et les actifs et passifs retraités de l'entité acquise.

L'écart d'acquisition fait l'objet d'un amortissement sur une durée déterminée en fonction de la nature de la société acquise et des objectifs fixés lors de l'acquisition. La durée d'amortissement des écarts d'acquisition de DIMATIT est de 10 ans.

c.2 Elimination des opérations intragroupe

Les opérations entre les sociétés intégrées sont éliminées du bilan et du compte de produits et charges consolidés.

c.3 Elimination des provisions à caractère fiscal

Les provisions et les écritures passées pour la seule application de la législation fiscale sont éliminées.

c.4 Elimination des dividendes

Les dividendes reçus des sociétés consolidées sont éliminés en consolidation.

c.5 Impôts

La charge d'impôt comprend l'impôt courant de l'exercice et l'impôt différé résultant des décalages temporels entre les bases comptables des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et les retraitements de consolidation sont calculés société par société selon la méthode du report variable, en tenant compte de la conception étendue.

Les impôts différés actifs résultant :

- des décalages temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal ;
- des retraitements de consolidation ;
- des déficits fiscaux reportables

Sont constatés eu égard la situation fiscale de chaque entité, lorsqu'il est probable que des bénéfices futurs seront disponibles pour absorber ces impôts différés actifs.

1.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les principales méthodes et règles d'évaluation sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Elles sont amorties sur la durée de vie estimée de chaque catégorie d'immobilisation.

Les plus-values de cession intragroupe sont annulées en consolidation.

b) Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, après analyse, au cas par cas, des situations financières des sociétés non consolidées.

Les plus-values de cession intra-groupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

c) Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès l'apparition d'un risque de non-recouvrement.

d) Titres et valeurs de placement

Cette rubrique comprend des titres acquis en vue de réaliser un placement. Ils sont enregistrés au coût d'achat. Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

2. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE

La société DIMATIT a été consolidée jusqu'au 25 juin 2008 date de sortie du périmètre de consolidation du fait de la perte de l'influence notable.

- Exclusion du périmètre :

La filiale HOUDA PLAST basée en Côte d'Ivoire, détenue par la SNEP à 100% n'a pas été consolidée du fait de l'existence de restrictions sévères et durables remettant en cause substantiellement le contrôle exercé par la SNEP sur cette entreprise.

Les actifs détenus par la SNEP concernant cette filiale (titres de participation, créances financières et créances commerciales) sont totalement provisionnés dans les comptes sociaux de la SNEP au 30 juin 2008.

La société YNNA AIR du fait que sa valeur n'est pas significative.

3. COMPARABILITE DES COMPTES

La société n'a procédé à aucun changement comptable au courant du premier semestre 2008. Les comptes de cette période sont établis selon les mêmes principes comptables que ceux de la période précédente.

4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

4.1 Actif immobilisé

a) Immobilisations corporelles

Le détail des immobilisations corporelles par nature s'analyse comme suit :

(en milliers de dirhams)	30 juin 2008
Terrains	4 938
Constructions	59 055
Installations techniques, matériel et outillage	965 344
Matériel de transport	16 743
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	11 188
En cours et autres	73 545
Amortissements	(892 862)
Net	237 951

b) Immobilisations financières :

Le détail des immobilisations financières s'analyse comme suit :

(en milliers de dirhams)	30 juin 2008
Prêt au Personnel	1 970
Créances rattachées à des participations	206 001
Provisions prêts immobilisés	(19 968)
Dépôts et cautionnements	4 447
Titres de participation	60 827
Provision dépréciation titres de participation	(22 948)
Ecarts de conversion Actif	25
Net	230 354

4.2 Actif circulant

a) Stocks

Le détail des stocks par nature s'analyse comme suit :

(en milliers de dirhams)	30 juin 2008
Marchandises	32 878
Matières et fournitures consommables	130 122
Produits en cours	10 924
Produits intermédiaires et produits résiduels	408
Produits finis	21 098
Net	195 430

b) Clients et comptes rattachés

Le détail du poste client par échéance se présente comme suit :

(en milliers de dirhams)	30 juin 2008
A Moins d'un an	293 661
A Plus d'un an	11 326
Provision dépréciation clients et comptes rattachés	(10 447)
Net	294 540

c) Autres créances et comptes de régularisation

Le détail de ce poste se présente comme suit :

(en milliers de dirhams)	30 juin 2008
Fournisseurs débiteurs Avances et Acomptes	392
Personnel débiteur	3 912
Etat débiteur	39 568
Autres débiteurs	200 258
Comptes régularisation Actif	8 169
Ecarts de conversion Actif	239
Net	252 538

4.3 Passif circulant

a) Dettes

Les dettes au 31 décembre 2007 se détaillent comme suit :

(en milliers de dirhams)	30 juin 2008
Dettes de financement	60 000
Sous total	60 000
Fournisseurs et comptes rattachés	122 171
Sous total	122 171
Clients créditeurs, avances et acomptes	7 592
Personnel	2 793
Organismes sociaux	3 603
Etat	72 600
Comptes d'associés	74 401
Autres créanciers	4 971
Comptes de régularisation et autres	110
Sous total	166 070

b) Impôt différé passif :

L'impôt différé passif concerne exclusivement l'impôt différé sur les provisions à caractère fiscal éliminées en consolidation notamment la provision pour amortissements dérogatoires et la provision pour plus values sur cession des immobilisations.

(en milliers de dirhams)	30 juin 2008
Impôt différé passif sur provision pour amortissements dérogatoires	15 504
Impôts différés passif sur provision pour plus value sur cession des immobilisations	34 351
Net	49 855

4.4 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat s'analyse comme suit :

(en milliers de dirhams)	30 juin 2008
Impôt exigible	-29 715
(Charges) / produits d'impôt différé	2 473
(Charges) / produits d'impôt consolidé	-27 242

4.5 Résultat net part du Groupe

Le détail du résultat net - part du Groupe par société s'analyse comme suit :

(en milliers de dirhams)	30 juin 2008
SNEP	84 094
DIMATIT	3 512
Net	87 606